AXXON

PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Zaventem, le 22 mars 2020

**Madame Maggie De Block,**
Ministre fédérale de la Santé publique et des Affaires sociales
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50/175
1000 Bruxelles

**Madame Christie MORREALE**
Ministre du gouvernement wallon chargée de la Santé
Rue Kefer, 2
5100 Jambes

**Monsieur Alain Maron**
Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune, chargé de la Santé
Boulevard Saint-Lazare, 10
1210 Bruxelles

**Objet :** Masques buccaux et vêtements de protection pour les kinésithérapeutes en première ligne

Mesdames, Monsieur,

Le 16 mars 2020, AXXON Physical Therapy in Belgium a recommandé aux kinésithérapeutes de ne prendre en charge que les traitements nécessaires et urgents.
Ces traitements doivent être effectués un patient à la fois, sur rendez-vous au cabinet ou lors d'une visite à domicile, en tenant compte **des mesures de protections nécessaires**.

Les patients atteints de maladies respiratoires (BPCO, mucoviscidose, ...), en situations postopératoires aiguës, souffrant de certains troubles neurologiques (SLA, scléroses multiples, tétra et paraplégie, ...), sous chimiothérapie et en soins palliatifs ont également besoin de soins de kinésithérapie durant cette crise du coronavirus. Ils ne peuvent pas se passer de leur kinésithérapeute durant une longue période.

Ces prises en charge émanent parfois des associations de patients qui se relaient pour trouver un kinésithérapeute. Nous voulons éviter à tout prix que ces patients se retrouvent dans les hôpitaux à court terme, où toute l'attention est actuellement accordée aux patients (potentiellement) infectés par le COVID-19.

Étant donné que le traitement de kinésithérapie est essentiellement « pratique », il est difficile de respecter la « distanciation sociale » recommandée de 1,5 mètre. Il est donc urgent que les kinésithérapeutes puissent bénéficier de masques buccaux ainsi que de vêtements de protection.

Cela dans le double but de protéger tant le patient que le kinésithérapeute mais aussi pour éviter une propagation du COVID-19.

AXXON, Physical Therapy in Belgium vzw - asbl
Ondernemingsnr. - N° entreprise: 0820 241 502
BE22 3300 7227 4047
Imperiastraat 16 - 1930 ZAVENTEM
02 709 70 80 - axxon@axxon.be
www.axxon.be

AXXON propose de distribuer les masques buccaux nécessaires aux kinésithérapeutes de première ligne à travers les 60 zones de soins en Flandre et à travers les cercles de médecine générale, ou via les communes pour Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les centres de triage peuvent aussi être un point de récupération de ce matériel.

En tant qu'association professionnelle, nous avons lancé un appel aux kinésithérapeutes afin de savoir si certains d'entre eux étaient volontaires pour constituer une réserve de prestataires de soins pouvant apporter leur aide dans les centres de soins résidentiels, les hôpitaux, les centres de triage, etc. Les compétences qualitatives de soins de base acquises durant leur cursus universitaire permettent en effet aux kinésithérapeutes de soutenir les secteurs qui se trouvent actuellement en première ligne pour lutter contre l'épidémie qui nous touche. La réponse reçue constitue un véritable élan de solidarité. En un seul clic, cette réserve peut être activée et utilisée de manière ciblée n'importe où en Belgique.

En espérant que nous aurons bientôt le matériel de protection indispensable pour garantir en toute sécurité la continuité des soins de kinésithérapie en première ligne et donc d'être impliqués dans le contrôle de la crise du coronavirus qui nous impacte tous aujourd'hui.

Recevez, Mesdames, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom d'AXXON Physical Therapy in Belgium
Peter Bruynooghe
peter.bruynooghe@gmail.com

Au nom d'AXXON Qualité en Kinésithérapie
Bernard Laplanche
bernard.laplanche@residence-alegria.be

Au nom d'AXXON Kwaliteit in Kinesitherapie
Dirk Verleyen
Dirk.Verleyen@axxon.be